

RAZ Energie: projet de parc éolien de saint Pardoux la Croisille / novembre 2014

estimation des retombées fiscales du parc éolien

type de fiscalité: ADDITIONNELLE

il est précisé que la fiscalité des éoliennes étant particulièrement complexe et difficile à calculer, ceci n'est qu'une estimation et ne saurait être contractuel. Raz Energie reste à disposition pour fournir les éléments nécessaires à une vérification par les services fiscaux.

commune	
CFE	41 164,70 €
CVAE	9 311,80 €
IFER	23 520,00 €
TAXE FONCIERE	10 040,69 €
Total des impôts perçus par la commune	84 037,20 €
plus	
loyers des terrains pour 3 éoliennes :	22 500,00 €
plus	
redevance supplémentaire:	35 000,00 €
entretien des parcelles concernées selon préconisations du SDIS	
TOTAL GENERAL PERCU TOUS LES ANS PAR LA COMMUNE :	141 537,20 €

3000€ par MW,
multiplié par 3 machines de 2,4 MW = 7200€ / éolienne)
5000€ par éolienne

soit pour les vingt premières années	2 830 743,90 €
soit pour la durée du parc éolien (40 ans)	5 661 487,81 €

POUR LES COLLECTIVITES

communauté de commune	
CFE	16 468,70 €
CVAE	- €
IFER	58 800,00 €
TF	3 718,51 €
TOTAL ANNUEL	78 987,22 €
soit pour les vingt premières années	1 579 744,32 €
soit pour la durée du parc éolien (40 ans)	3 159 488,64 €
DEPARTEMENT	
CFE	- €
CVAE	17 042,36 €
IFER	35 280,00 €
TF	9 222,19 €
TOTAL ANNUEL	61 544,55 €
soit pour les vingt premières années	1 230 890,98 €
soit pour la durée du parc éolien (40 ans)	2 461 781,95 €
FISCALITE ANNUELLE	
SAINT PARDoux LA CROISILLE	141 537,20 €
la Communauté de Communes	78 987,22 €
Département	61 544,55 €
TOTAL GENERAL ANNUEL	282 068,96 €
POUR VINGT ANS	5 641 379,20 €
POUR LA DUREE DE VIE DU PARC	11 282 758,40 €